

École Entre-Lacs



Matériel scolaire

2024-2025

Préscolaire 5 ans

CALENDRIER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Élèves de 1re à la 6e année :

Le mardi 27 août 2024 à l'horaire régulier

La visite de la classe, de l'école et la rencontre avec l'enseignante
se fera **lundi le 26 août entre 10 h 30 et 11 h 30 à l'école**

ENTRÉE PROGRESSIVE - Préscolaire				
27 août 2024	28 août 2024	29 août 2024	30 août 2024	3 septembre 2024
Groupe A <u>Matin seulement</u>	Groupe B <u>Matin seulement</u>	Groupe A Toute la journée	Groupe B Toute la journée	Groupe A et B Temps plein

Si vous prévoyez déménager durant l'été, nous vous demandons d'en aviser le secrétariat de l'école des Kekeko (Beaudry) le plus tôt possible au 819 762-8161, poste 1011.

INSCRIPTION ET MODES DE PAIEMENT

L'inscription (mise à jour du dossier de votre enfant et paiement de la facture) aura lieu le **mercredi 7 et jeudi 8 août à l'école des Kekeko/Beaudry (de 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 15 h 30)**.

Les modes de paiement acceptés sont chèque, argent comptant (montant exact) et Interac (débit, crédit).

Pour tout arrangement, veuillez communiquer avec la secrétaire de l'école.

EFFETS SCOLAIRES À SE PROCURER

Reliures à attaches avec pochettes (facteur, ateliers)

Paquet de papier construction 9 x 12 pouces

Bâtons de colle (à renouveler au besoin)

Gommes à effacer (à renouveler au besoin)

Ensemble de crayons à colorier

Étuis à crayons

Ensemble de crayons-feutres à pointe large

Crayons à mine HB (à renouveler au besoin)

Crayons effaçables à sec

Ciseaux

Sac d'école

Petite couverture pour la détente

Paire d'espadrilles (classe et éducation physique)

Bien identifier tous les effets scolaires.

Nous vous encourageons à recycler le matériel scolaire d'une année à l'autre

Articles facultatifs

Mouchoir

Couvre-tout ou vieille chemise

Des vêtements de rechange (incluant des sous-vêtements)

****MONTANT À PAYER À L'ÉCOLE LORS DE L'INSCRIPTION***

Imprimerie	25,00 \$	(exercices complémentaires)
Services des dineurs	349,37 \$	

***Seulement les élèves qui sont transportés en autobus peuvent bénéficier du service des dineurs. Attention, les parents dont le compte du service de la surveillance du midi est en souffrance au 30 juin se verront refuser le service des dineurs ainsi que le service de garde pour leurs enfants pour l'année scolaire suivante.**